

nouvelles activités rendues nécessaires par l'accroissement du nombre de détenus. En tant que grands contributeurs à l'UNRWA, nous croyons que la communauté internationale devrait se rallier à l'appel du Secrétaire général dans son rapport en vue d'améliorer l'infrastructure des camps de réfugiés dans les territoires occupés. Le 20 janvier, le Canada a versé une contribution additionnelle de 500 000 \$ aux projets spéciaux de construction, au profit de la population de réfugiés. En 1987, il a consacré 1,25 million \$ à l'aide au développement de ces territoires. Nous continuerons de participer aux efforts en vue de venir en aide à ces territoires par des moyens qui serviront la paix.

Toutefois, de telles mesures n'élimineront pas les causes profondes à l'origine des événements tragiques survenus récemment. Comme l'a affirmé le Secrétaire général, "le problème fondamental ne peut être résolu que par un règlement politique". Le Canada s'unit à lui pour demander à chaque partie de chercher sincèrement à mieux comprendre les intérêts légitimes de l'autre et d'agir d'une manière qui favorise la compréhension mutuelle.

Le Canada estime qu'une conférence internationale qui déboucherait sur des négociations directes fournirait un cadre propice à la conclusion d'un règlement juste et durable.